

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2022**

**Point n°1**

**Présentation du rapport annuel de gestion sur l'exercice 2021**

1. Exposé du dossier

Voir annexe

2. Rétroactes

P.M.

3. Ressources humaines

P.M.

4. Impacts budgétaire et financier

P.M.

**MOTIVATION**

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu le Code des Sociétés ;

Vu l'article L1523 du Code De La Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les statuts de l'INASEP ;

Vu le rapport présenté par le Directeur général et le Responsable financier ;

**PROPOSITION DE DÉCISION**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide à l'unanimité :

Article 1. D'approuver le rapport annuel de gestion sur l'exercice 2021.

Article 2. De charger la Direction de l'exécution de la présente décision.

**ANNEXES (1) :**

Rapport gestion 2021.docx